

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

N° Réception : RTI-24-13087-94

N° d'ordre : RTI-75940686924

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motif(s) de la réception: Aménagement de véhicule au GPL

Il résulte des constatations effectuées le 19/09/2024

à la demande de RETROGAZ ESSONNE
19 RUE CLEMENT ADER - - 91280 ST PIERRE DU PERRY

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1) Précédent numéro d'immatriculation	:	
(B) Date de première immatriculation	:	27/03/2003
(D.1) Marque	:	OPEL
(D.2) Type Variante Version	:	T98MONOCABHJ112A17A327HFB7MOD
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:	
(D.3) Dénomination commerciale	:	ZAFIRA
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	:	W0LOTGF7532015018
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	:	2095
(F.2) Masse en charge maximale admissible(kg) en service dans l'État (PTAC) (kg)	:	2095
(F.3) Masse en charge maximale admissible(kg) de l'ensemble en service dans l'État (PTRAC) (kg)	:	3405
(G) Masse en service (G1 +75) (kg)	:	1587
(G.1) Poids à vide national(PV) (kg)	:	1512
Largeur (m) Longueur (m) Surface (m²) (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	:	m - m - m²
(J) Catégorie internationale	:	M1
(J.1) Genre national	:	VP
(J.2) Carrosserie (CE)	:	AF
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	:	CI
(K) Numéro de la réception par type	:	
(P.1) Cylindrée (cm³)	:	2172
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	:	92.0
(P.3) Source d'énergie	:	G2
(P.6) Puissance administrative (CV)	:	8
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	:	
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	:	7
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	:	76
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)	:	3 000
(V.7) CO ₂ (g/km)	:	186
(V.9) Classe environnementale	:	70/220*2001/100EURO3

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 €

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

Fait à Vincennes, le 18/11/2024
Pour la Préfète et par subdélégation
Le Technicien Supérieur en Chef de l'Economie et de l'Industrie

Signature numérique de

Date : 2024.11.18 14:57:39 +01'00'

Fait à Créteil, le 18/11/2024

Le Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

Signature numérique de

Date : 2024.11.18 13:06:30

+01'00'

Nota : Recours sous 2 mois auprès du Tribunal Administratif ou sur le site <https://www.telerecours.fr> - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
Île-de-France - UDEA94 - PVIS - 12-14, rue des Archives - - 94011 - CRETEIL Cedex